

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 MARS 2021

Le huit mars deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du vingt-six février deux mil vingt-et-un et sous sa présidence.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

N°21.06

Objet : Saisines du Comité Technique

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de saisir le Comité Technique départemental sur plusieurs points d'organisation des postes de travail.

Premièrement, la collectivité est dorénavant soumise à la rédaction de « lignes directrices de gestion ». Il s'agit d'un document prospectif sur un maximum de 6 ans qui permet de faire un état des lieux des documents et pratiques de la collectivité, mais aussi de normaliser les avancements de carrière et possibilités au sein de la collectivité.

Madame le Maire présente en détail le document et les propositions du groupe de travail.

Deuxièmement, Madame le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM, à 27,5/35^{ème}, en binôme avec l'agent actuellement en poste. Les plannings de deux agents se complèteraient avec une égalité de nombre d'heures passées en classe et en entretien des locaux.

Cette création de poste fait suite au départ en retraite de l'agent placé au poste « agent d'entretien polyvalent » à 30,5/35^{ème}. Le poste « agent d'entretien polyvalent » à 25/35^{ème} sera supprimé de sorte que cet agent remplace l'agent nouvellement retraité. Les missions affectées à ce poste seront partagées entre les deux ATSEM.

Troisièmement, il est nécessaire de modifier le temps de travail du poste « d'agent technique polyvalent » afin de répondre au besoin de la collectivité. Il est effectivement question ici de passer d'un temps de travail non complet de 17,5/35^{ème} à un temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les saisines du Comité Technique départemental sur les points cités et présentés ;
- **ACCEPTTE** les propositions émises sous réserve de l'accord préalable du comité technique ;
- **PRÉCISE** que les lignes directrices de gestion entreront en vigueur à l'issue de la séance du Comité Technique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

THÈME : FINANCES**N°21.07****Objet : ALSH Montauban – Participation communale**

Comme chaque année, il convient de fixer le montant de la participation à l'accueil de loisirs de Montauban-de-Bretagne géré par la fédération des Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine.

La participation 2020 s'élevait à 15,072€ par enfant et par jour, contre 11,00€ en 2019.

Pour 2021, la Fédération demande une participation de 18,61€ par jour et par enfant, soit une hausse de 23,47%. Après divers échanges entre les communes et représentants de l'ALSH, il a été convenu que la participation communale 2021 serait portée à 17,43€ par enfant et par jour.

Aussi, le conseil est appelé à se positionner sur cette affaire et à déterminer le montant de la participation communale à l'ALSH de Montauban-de-Bretagne pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de verser une participation de 17,43 € par enfant et par jour, pour l'année 2021 ;**
- **PRÉCISE que la différence de 1,18€ par enfant et par jour sera prise en charge par les familles ;**
- **CHARGE Madame le Maire de donner suite à la présente décision.**

THÈME : MARCHÉS PUBLICS**N°21.08****Objet : Logements communaux : rénovation et création**

Le cabinet d'architecte ayant présenté les premières esquisses du projet de rénovation des logements communaux et création d'un logement supplémentaire, Monsieur TOXÉ en fait part au Conseil.

Une estimation chiffrée des travaux ayant été réalisée, il convient de fixer le plan de financement prévisionnel et de solliciter les partenaires financiers.

Dépenses	Recettes
. Maître d'œuvre	. Etat – DSIL
Diagnostic	54 % : 410 795,00
10 600,00	. Département – AAP
AMO	13 % : 100 000,00
68 400,00	. CCSMM
. Études et recherches	Aide création
Géomètre	10 000,00
1 850,00	Aide réhabilitation
Diagnostiques préalables	16 000,00
2 000,00	. Autofinancement (30%)
. Travaux	230 055,00
684 000,00	230 055,00
766 850,00	766 850,00

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

Après présentation, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 1 abstention) :

- SOLLICITE le concours financier de l'État au titre de la DSIL-Rénovation thermique à hauteur de 54% ;
- DEMANDE le soutien financier du Département d'Ille-et-Vilaine, au titre de l'appel à projet « redynamisation du centre bourg » à hauteur de 13% ;
- VALIDE le dépôt de dossiers auprès de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban, au titre de la création de logement et de la réhabilitation de logements communaux ;
- PRÉCISE que l'autofinancement fera l'objet d'un emprunt bancaire ;
- MANDATE Madame le Maire pour contacter les organismes bancaires et signer l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet ;
- CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire dans cette affaire.

THÈME : MARCHÉS PUBLICS

N°21.09

Objet : Cimetièrre : modernisation et installation d'un colombarium avec Jardin du souvenir

Monsieur TOXÉ présente le projet validé par la commission « Travaux » lors de sa réunion du 22 février.

Les travaux se déclinent en plusieurs points :

- Remplacement du portail principal et des grilles
- Démolition du local à déchets pour la construction d'un local bois adapté
- Pose optionnelle d'un portail bois donnant sur le champ limitrophe
- Implantation d'un colombarium et Jardin de souvenir

Dépenses	Recettes
. Portail et grilles métalliques 6 996,98	. CCSMM Fonds de concours Solidarité 15 701,00
. Travaux bois 10 338,00	. Autofinancement 17 103,99
. Maçonnerie 2 037,50	
. Toiture ardoise 1 388,00	
. Colombarium 7 251,42	
. Jardin du Souvenir 4 793,09	
32 804,99	32 804,99

Après présentation, à l'unanimité :

- VALIDE le projet présenté ;
- SOLLICITE le concours financier de la Communauté de Communes, au titre du Fonds de solidarité disponible au 31 décembre 2020, soit 15 701,00€ ;
- CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

T TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

N°21.10

Objet : Avis sur le PLUi

Madame le Maire informe le Conseil que le transfert, à la Communauté de Communes, de la compétence PLU prévu par l'article 136 de la loi n° 2014-366 ALUR du 24 mars 2014 a été refusé par délibération du 23 mars 2017.

L'unanimité des communes membres ayant refusé le transfert, la question doit être de nouveau posée aux assemblées délibérantes suite au renouvellement des conseils municipaux.

Madame le Maire précise qu'au vu des projets et enjeux actuels pour l'EPCI, la recommandation est au report du transfert de la compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à la prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes Saint Méen Montauban ;**

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

N°21.11

Objet : Loi LOM – Avis sur la prise de compétence

Vu l'arrêté préfectoral n° 35-2019-12-013 du 12 décembre 2019, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le CGCT et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Madame le Maire présente les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- sortir de la dépendance automobile
- accélérer le développement des nouvelles mobilités et le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- développer les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Avec cette compétence, l'Etat pose le cadre d'une organisation de la compétence mobilité à l'échelle intercommunale ou régionale. Il souhaite une couverture intégrable du territoire nationale en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'ici le 1^{er} juillet 2021.

Avant le 31 mars 2021, les intercommunalités non AOM devront se prononcer sur la prise de compétence. La Communauté de Communes Saint-Méen Montauban en fait partie et, par délibération 2021/029/MAM, a accepté la prise de compétence mobilité.

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

La compétence d'organisation de la mobilité se décompose en 6 blocs :

- services réguliers de transport public de personnes
- services à la demande de transport public de personnes
- services de transport scolaire
- services relatifs aux mobilités actives, ou contribuer au développement de ces mobilités
- mobilités partagées des véhicules terrestres à moteur
- services de mobilité solidaire

La compétence est globale et ne peut être scindée. Cependant, son exécution peut s'exercer à la carte. Si l'EPCI le souhaite, il peut laisser à la Région l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement dans le ressort du périmètre communautaire.

L'EPCI conserve néanmoins la possibilité de reprendre l'exécution de ces services si elle le souhaite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes Saint Méen Montauban ;**
- **ACCEPTE la modification statutaire correspondante.**

THÈME : AGRICULTURE

N°21.12

Objet : Projet de méthanisation sur la commune d'Iffendic

Madame le Maire informe avoir rencontré Monsieur TUAL au sujet d'un projet d'implantation d'une unité de méthanisation, porté par 11 exploitants en polyculture élevage (lait, porcs, bovins allaitants), sur la commune d'Iffendic.

La production prévue se chiffre à 135 Nm³ injecté dans le réseau, soit l'équivalent de la consommation de 1 500 habitants. L'apport journalier est estimé à 81 tonnes, avec 82% d'effluents d'élevage, 10% de cultures intermédiaires, et 8% de cultures principales.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour et 1 abstention) :

- **ÉMET un avis favorable au projet présenté.**

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 21h05 .*

Département : Ille-et-Vilaine

Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

26 février 2021

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Procuration : 0

Présents

BISELX Charles

BLEZO Claire

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUERIN Elise

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés

LESNÉ Hervé

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

Elise GUERIN

Délibérations 21.06 à 21.11

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé	excusé	RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien	absent	GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise		COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
BLEZO Claire		DELYS Jean-François	

INFORMATIONS DIVERSES

Déchets salle polyvalente et alentours : Madame le Maire rappelle que les bacs de collecte stockés à la salle polyvalente sont destinés à la réception des déchets issus des diverses locations de la salle polyvalente. Un dépôt conséquent de déchets provenant de la « cabane » située près de l'aire de jeux a été exceptionnellement autorisé mais ne pourra être répétitif.

Il convient à chacun de se responsabiliser et de responsabiliser ses enfants quant à la protection et la préservation de l'environnement.